



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 5/2015

Séance ordinaire du 10 novembre 2015
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Charles-André BOLOMEY

Membres présents :	64
Membres absents excusés :	13
Membres non excusés :	<u>3</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes et MM. Tanko AÏCHA LADI, Augusto ARCARO, Mercédès ASSAL, Patrick ASSAL, Catherine BURKI, Denis HEMME, Susanna KUSSMANN, Sophie LAB, René LERESCHE, Vânia LUIS FRANCISCO, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Myriam PACKHAM, Michel PETER-CONTESSE.

Absents non excusés : Mme Catherine MORAND, MM. Yves GIROUD et Olivier VOLPER.

A 20h15, M. Charles-André BOLOMEY, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, à Mme Fabienne GHEZA, secrétaire du Conseil communal, à Mme Sylvie RAPP, secrétaire suppléante du Conseil communal, à M. Alexandre GOOD, secrétaire municipal et à M. Jean-François NIKLAUS, boursier communal.

Il souhaite également la bienvenue au public et le remercie de l'intérêt qu'il montre, par sa présence, pour les affaires publiques de la Commune.

La presse est représentée par Mme Céline AMIGUET du journal « Le Régional » et par M. Laurent ANTONOFF du journal « 24 heures ».

L'appel est effectué par la secrétaire-suppléante. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

La dernière séance de l'année, prévue le 8 décembre prochain, sera l'occasion de partager un moment de convivialité, non seulement durant la séance, mais également après, en participant à la traditionnelle agape de Noël qui aura lieu au foyer de la Salle des spectacles. Le Président laisse le soin aux conseillères et conseillers de s'inscrire par le biais de la feuille d'inscription mise en circulation durant cette séance.

**Lundi 28 septembre :**

La Municipalité l'a informé, qu'en application de l'article 93 du règlement du Conseil communal, elle retirait son préavis n° 21/2015 « Règlement communal sur la protection des arbres et plan communal de classement des arbres ». Le Président rappelle la teneur de l'article 93 : « Tant que le projet n'a pas été adopté définitivement par le Conseil, la Municipalité peut retirer son préavis. »

Dimanche 18 octobre :

Les élections fédérales ont eu lieu.

Pour l'élection du Conseil national, le taux de participation a été de 48,03 %. Dès 8h30, 38 personnes ont participé au dépouillement à la Salle des spectacles et ont été libérées vers 13h00. La saisie informatique a été effectuée par le personnel de l'administration communale. La transmission du procès-verbal à la Chancellerie a eu lieu à 16h37.

Pour le 1^{er} tour de l'élection au Conseil des Etats, le taux de participation a été de 48,49 %. Dès 8h30, 16 personnes ont participé au dépouillement. Pour la première fois, les bulletins modifiés ont été saisis de manière informatisée par une partie du Bureau du Conseil communal, appuyé par M. Yann RUFFIEUX du Greffe municipal. La transmission des résultats à la Chancellerie a eu lieu à 15h35.

Il remercie toutes les personnes associées à cet événement pour leur engagement et leur excellent travail.

Mercredi 28 octobre :

Il a eu l'occasion d'apporter les félicitations, vœux et cadeaux des autorités d'Epalinges à une nonagénaire. Le journal « Le Palinzard » se fera l'écho de sa visite chez Mme Jeanne-Marie PITTET.

Samedi 7 novembre :

Il a appris avec beaucoup de tristesse la disparition de M. Gian-Andrea DE PLANTA, ancien conseiller communal, qui s'est éteint le 5 novembre dans sa 51^{ème} année. Nous savions M. Gian-Andrea DE PLANTA gravement atteint dans sa santé, raison de sa démission. Malgré sa farouche volonté de combattre la maladie, celle-ci a fini par l'emporter. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme disponible, courtois et avisé. Nous nous associons à la peine de son épouse et de ses deux enfants. Les obsèques auront lieu jeudi prochain 12 novembre à 10h30 au Temple de Chailly.

Il invite l'assemblée à se lever pour une minute de silence en hommage à M. Gian-Andrea DE PLANTA.

Dimanche 8 novembre :

Le 2^{ème} tour de l'élection au Conseil des Etats a eu lieu. Le taux de participation a été de 40,00 %. Dès 8h30, 19 personnes ont participé au dépouillement. Les bulletins modifiés ont été saisis de manière informatisée par une partie du Bureau du Conseil communal, appuyé par Mme Patricia PIANO du Greffe municipal. La transmission des résultats à la Chancellerie a eu lieu à 13h03. Cette élection au Conseil des Etats a été remportée par Mme Géraldine SAVARY (Soc.), et par M. Olivier FRANÇAIS (PLR).

Il remercie toutes les personnes associées à cet événement pour leur engagement et leur excellent travail.



Avant de passer à l'ordre du jour, le Président souhaite rappeler aux conseillères et aux conseillers qu'il serait utile que le Bureau reçoive systématiquement les rapports des commissions par mail afin que l'on puisse les insérer sur Extranet.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

M. Erich DÜRST prend la parole afin de proposer M. Georges ROSSET pour le remplacement de M. Denis HEMME, scrutateur-suppléant, absent et excusé. M. Georges ROSSET rejoint la table des scrutateurs.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, le Président passe au vote.

A main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Fabienne GHEZA pour son excellent travail.

3. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX *(M. Stéphane BALLAMAN en remplacement de M. Karim LASSEB, démissionnaire – M. Enea REZZONICO en remplacement de Mme Graziella AIELLO, démissionnaire)*

Le 15 septembre 2015, l'assemblée a pris connaissance des démissions de Mme Graziella AIELLO et de M. Karim LASSEB. Après l'exécution de la procédure prévue par le règlement, le successeur de Mme Graziella AIELLO, du groupe des Verts, est désigné en la personne de **M. Enea REZZONICO** et le successeur de M. Karim LASSEB, du parti socialiste, est désigné en la personne de **M. Stéphane BALLAMAN**. Ils doivent être assermentés avant d'entrer en fonction. Le Président les invite à s'avancer et l'assemblée à se lever. Il donne lecture du serment tel qu'il figure à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Les promesses sont enregistrées.

Le Président leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal d'Epalinges.

4. ELECTION DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION DES FINANCES *(en remplacement de Mme Sophie LAB et de M. Karim LASSEB, démissionnaires)*

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST présente la candidature de **M. Enea REZZONICO**.



Au nom du parti socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de **Mme Joëlle DRUEY**.

Seuls candidats, M. Enea REZZONICO et Mme Joëlle DRUEY sont élus tacitement comme membres suppléants à la commission des finances.

5. REPONSE A LA MOTION DEPOSEE PAR LE CONSEILLER COMMUNAL ERNEST CORBAZ ACCORDANT A LA MUNICIPALITE LA SOMME DE DEUX FRANCS PAR HABITANT/AN AFIN DE VENIR EN AIDE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE OU DE CREER DES PROJETS D'AIDE SUR LA COMMUNE - APPROBATION – Préavis No 22/2015

La parole est donnée à **M. Yann GLAYRE**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport en incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

Mme Paulette DE VRIEZE STAN relève que le groupe PLR ne peut qu'être favorable à cette motion, même si des postes sont déjà prévus sur le budget pour des actions semblables. Elle rappelle que c'est le groupe PLR qui, le 24 juin 2014, lors du débat sur l'adhésion à la FEDEVACO, a proposé l'amendement d'allouer la somme proposée aux citoyens palinzards dans le besoin. Ils sont heureux de constater que le Conseil est prêt à venir en aide également aux habitants de la commune avec de telles actions.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis No 22/2015.

A main levée, le préavis No 22/2015 est accepté à l'unanimité.

6. BUDGET 2016 - APPROBATION

La parole est donnée à **M. Cédric DELAMADELEINE**, président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

Il ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe à la lecture du budget, chapitre par chapitre, assez lentement afin que l'assemblée puisse intervenir si besoin est.

La lecture des chapitres est terminée. La discussion est toujours ouverte.



La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote du budget 2016.

A main levée, le budget 2016 est accepté à l'unanimité.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Pierre JOLLIET, municipal :**

Pavillon scolaire du Chaugand, assainissement de la chaufferie et pose de panneaux solaires – Préavis No 11/2015 : le montant du crédit accordé par le Conseil communal à la Municipalité était de CHF 100'000.--, le montant des travaux réalisés s'élève à CHF 92'271.50. Il en résulte un montant disponible de CHF 7'728.50.

Démarche « Quartiers Solidaires » : en février de cette année, la Municipalité avait informé le Conseil communal qu'elle avait confié un mandat d'analyse préliminaire à Pro Senectute afin d'évaluer la faisabilité d'un diagnostic communautaire constituant la première phase du projet « Quartiers Solidaires ».

Dans le cadre de cette analyse préliminaire, Pro Senectute a réalisé un tour d'horizon de la commune afin d'identifier les partenaires intéressés à se joindre à la démarche. Diverses associations (CMS, EMS, association des aînés, paroisse, etc.) ont été contactées.

De ce tour d'horizon, on peut tirer les éléments suivants :

- selon le nombre d'habitants de la commune de plus de 55 ans, près d'un citoyen sur trois serait pris en compte par le projet ;
- une envie de travailler sur le développement d'une entité communale unifiée ;
- un souhait de développer des animations en soirée et le dimanche ;
- un souhait de développer le lien social, de réduire l'isolement, de raffermir les liens de solidarité entre les générations ;
- un souhait de développer la mobilité interne dans la commune par une amélioration de l'existant.

L'analyse préliminaire a également démontré qu'il existe déjà beaucoup de ressources au sein de la commune, mais qu'il conviendra de développer et de renforcer les synergies.

La démarche « Quartiers Solidaires » se divise en cinq phases :

- phase 1 : diagnostic (évaluation de la qualité de vie des seniors) ;
- phase 2 : construction (construction des projets et des activités) ;
- phase 3 : émergence de projets (développement des projets et des activités) ;
- phase 4 : réalisation (structuration des groupes de travail) ;
- phase 5 : autonomisation (retrait de l'animateur et contractualisation pour la suite).

Afin d'être en mesure d'évaluer les besoins et l'impact de cette démarche, la Municipalité a décidé de confier à Pro Senectute un mandat pour la phase 1 (diagnostic). Celui-ci sera réalisé entre le mois de septembre 2016 et celui d'août 2017.



Durant cette période, Pro Senectute mettra à disposition du projet :

- un poste d'animateur de proximité à 70 % ;
- un poste d'assistant de proximité à 50 % ;
- un poste de stagiaire ;
- le coaching et la supervision par le responsable de l'unité Travail social communautaire.

Compte tenu de la subvention cantonale qui représente environ la moitié des frais de ces postes, la commune devra payer un montant de CHF 70'700.-- réparti sur les exercices 2016 et 2017. Le montant de CHF 23'600.-- figure au budget 2016.

Au terme de ce diagnostic, les résultats seront jugés et publiés. Le Conseil communal sera informé. Le cas échéant, si les conclusions sont positives, un préavis sera soumis au Conseil pour lancer les phases 2 à 5.

- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal :**

Amélioration et équipement de l'écopoint du Grand-Chemin – Préavis No 3/2014 : le montant du crédit accordé par le Conseil communal à la Municipalité était de CHF 80'000.--. Le montant de la facture s'est élevé à CHF 70'330.90.

Divers entretiens du réseau routier – Préavis No 4/2014 : le montant du crédit accordé par le Conseil communal à la Municipalité était de CHF 325'000.--. La dépense s'est élevée à CHF 310'597.20.

Pour ces deux préavis, cela représente une économie d'environ CHF 24'000.--.

Réponse à la motion de Mme Mary Pittet (places de jeux) : il informe Mme Mary PITTET que la Municipalité n'a pas oublié sa motion concernant les places de jeux et qu'une réponse lui sera rendue au début de l'année 2016.

- **M. Alain MONOD, municipal :**

Vols de vélos vers la station m2 des Croisettes : lors de la dernière séance du Conseil communal, M. Laurent BALSIGER avait communiqué le vol du vélo de son fils, en demandant des explications quant à ce fléau dans la commune. M. Alain MONOD souhaite le rassurer en l'informant que - même s'il y a beaucoup de vol de vélos dans notre commune - elle se situe, au niveau des chiffres, plutôt dans le « bas du panier » par rapport aux autres communes de la région lausannoise. Depuis le début de cette année jusqu'à la fin du mois d'octobre, 18 vélos ont été volés : 4 l'ont été à l'interface du m2 des Croisettes et les autres dans d'autres endroits publics de la commune et également dans des endroits privés. Il constate que la situation n'est pas aussi noire que M. Laurent BALSIGER la décrivait à propos de l'interface des Croisettes même si « 4 vélos volés, c'est toujours 4 de trop ». Il précise que leurs moyens sont relativement limités pour agir. En attendant de « revisiter » l'interface des Croisettes, ils examinent la possibilité d'équiper ces places avec des porte-vélos plus performants permettant de mieux verrouiller les vélos. C'est actuellement la seule chose qu'ils peuvent faire, hormis des contrôles ponctuels. Il ajoute que les vols de vélos ne



peuvent pas être évités, malgré la qualité des installations, lorsque les personnes verrouillent uniquement la roue, permettant aux voleurs de partir avec le cadre et le reste du vélo.

Règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS) : lors de la séance du mois de novembre 2014, le Conseil communal a adopté le règlement du service du feu. Le 19 septembre 2015, ce règlement a été approuvé par Madame la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement avec une communication officielle dans la Feuille des avis officiels du 25 septembre 2015. De ce fait, non seulement le règlement a été accepté, mais également le contrat de droit administratif avec Lausanne ainsi que le règlement permettant de facturer certaines interventions non remboursées par l'ECA - notamment des fausses alarmes, des ascenseurs, etc.

Journée de recrutement du service du feu : cette journée s'est déroulée le 5 novembre 2015. Le service du feu a eu le plaisir d'accueillir onze jeunes qui ont manifesté un certain intérêt pour être incorporés dans ce service. Ce sera certainement cinq ou six jeunes qui, finalement, deviendront peut-être sapeurs. Il relève que c'est toujours une bonne nouvelle de voir autant de jeunes se déplacer, au moins pour obtenir des informations.

SDIS Epalinges – Téléthon 2015 : comme chaque année, le service du feu est grandement impliqué dans le téléthon avec l'organisation de manifestations les 5 et 6 décembre 2015, en même temps que le marché de Noël. Merci de réserver bon accueil aux vendeuses et vendeurs.

- **M. Bernard KRATTINGER, municipal :**

Projet de création d'un restaurant McDonald's au carrefour des Croisettes : au nom de la Municipalité, il informe officiellement le Conseil communal que l'entreprise McDonald's a renoncé à implanter l'un de leur restaurant à l'entrée sud d'Epalinges, sur la parcelle propriété de l'entreprise Faucherre Transports SA aux Croisettes. Cette décision résulte, d'une part, des exigences posées par la commune en lien avec la demande du permis de construire déposé en février 2015 par McDonald's - ces exigences concernaient principalement les mesures à prendre concernant la prolongation du m2 et l'arrière-gare de la station des Croisettes et l'autorisation par le canton concernant l'accès à la parcelle par la RC 601. D'autre part, la Direction générale de la mobilité et des routes a déposé une opposition au projet dans la mesure où celui-ci ne permettait pas d'assurer le bon fonctionnement des réseaux de transports publics et individuels. Enfin, le projet déposé par McDonald's a suscité une levée de boucliers de la population palinzarde avec plus de 650 oppositions qui ont été déposées durant la période de mise à l'enquête publique.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Fabien LOI ZEDDA pose la question suivante à la Municipalité en précisant que la réponse peut attendre la prochaine séance.



« Lors du projet de la nouvelle déchetterie, nous savons qu'il faut assainir un terrain. Les anciens d'Epalinges savent qu'il y a eu un passé sur ce terrain à assainir. Avez-vous déjà des informations sur son assainissement ? Pouvez-vous nous rassurer ? Ou autrement nous renseigner lors de la prochaine séance ? »

M. Maurice MISCHLER, syndic, répond que la Municipalité attendra la prochaine séance du Conseil communal pour donner des chiffres, en précisant qu'il n'y a rien d'inquiétant jusqu'à maintenant.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil pour leur participation et leur donne rendez-vous le 8 décembre 2015 à 18h30, dans cette même salle, pour la prochaine séance du Conseil communal.

La séance est levée à 21h00.

Epalinges, le 16 novembre 2015.

Le Président :

Charles-André BOLOMEY



La Secrétaire-suppléante :

Sylvie RAPP